



Des annonces anti Fonction Publique...

Chers Collègues,

Comme vous le savez, le Gouvernement a, et ce depuis plusieurs semaines, fait état d'une situation financière particulièrement préoccupante pour notre pays. **Ainsi, ce sont plus de 60 milliards d'économies qui ont été annoncées dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) dont 5 milliards d'efforts demandés aux Collectivités Territoriales.**

C'est dans ce cadre que **le Maire-Président a fait plusieurs annonces, que ce soit dans la presse, via Sésame ou lors d'échanges bilatéraux avec FORCE OUVRIERE.**

A l'occasion de ces annonces, particulièrement impactantes pour les près de 15000 agents de nos 3 Collectivités (Ville de Toulouse, Toulouse Métropole et CCAS), **il a précisé le montant de l'effort pour ces dernières : Près de 70 millions d'€ !**

Bien évidemment, le budget 2025 n'ayant pas encore été promulgué par le Président de la République, certains montants sont encore susceptibles d'évoluer, et ce, à la hausse comme à la baisse.

Malgré tout, au regard du caractère inédit de ces annonces, il nous a semblé important de revenir sur le contexte national, les chiffres clés et de **préciser les montants et les impacts de ces annonces pour les agents de Toulouse Métropole.**

Comme vous pourrez le constater, les agents publics paieront un lourd tribut et les annonces du Gouvernement ne seront pas sans impact pour le Service Public !

En effet, les mesures locales viendront s'ajouter à au moins 2 annonces déjà connues :

- Le passage d'1 à 3 jours de carence pour les agents publics,
- Le passage de 100% à 90% du maintien du TBI lors des 90 premiers jours de maladie ordinaire. C'est pourquoi, le syndicat FO TM-CCAS a déposé un préavis de grève pour la période allant du 5 au 31 décembre 2024 !



Le calendrier

21 octobre

Début de l'examen du projet de loi des finances 2025 par l'Assemblée Nationale

5 novembre

Début de l'examen de la seconde partie du PLF dédié aux dépenses

12 novembre

Rejet du PLF par l'Assemblée Nationale

2 décembre

Annnonce du recours au 49.3 par le 1er Ministre

Au plus tard au 31 décembre

Promulgation par le Président de la République

Les annonces gouvernementales

- Le Gouvernement propose une série d'actions afin de ramener le déficit public à -5% du Produit Intérieur Brut (PIB)
- Des mesures de maîtrise budgétaire à hauteur de -60,6 Md€ sont proposées dans le projet de loi des finances 2025

41,3 Md€ de réduction des dépenses publiques

- 21,5 Md€ pour l'Etat (Projet de Loi de Finances) } **Projet de Loi de Finance**
- 14,8 Md€ pour la Sécurité Sociale
- **5 Md€ aux Collectivités Territoriales**
- **1.5 Md€ Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale** } **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale**

19,3 Md€ d'augmentation des recettes via des contributions fiscales exceptionnelles

Le budget de fonctionnement à Toulouse Métropole

Rappel : Le budget de fonctionnement d'une Collectivité Territoriale, c'est l'argent qu'elle utilise au quotidien afin de payer ses dépenses courantes.

Exemple : Rémunération des agents, factures d'énergie, entretien des bâtiments...

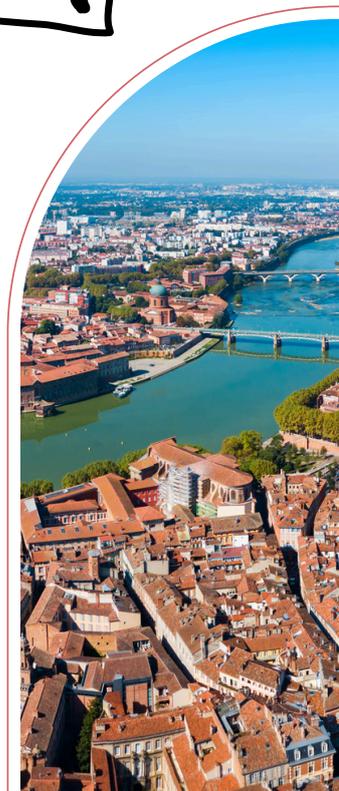
En d'autres termes, c'est le budget qui permet à la collectivité de fonctionner quotidiennement.



Impact du PLF 2025 sur Toulouse Métropole

	Au niveau national	À Toulouse Métropole
Fond de précaution initial	-3 Md €	-13,8 Mo €
Évolution du Fond de Compensation Taxe sur la Valeur Ajouté et perte liée au gel de la TVA	-2 Md €	-11 Mo €
Ponction sur la Dotation de Compensation Taxe Professionnelle		-4,6 Mo €
Possible perte due à la minoration de la dotation		-0,8 Mo €
Total impact pour Toulouse Métropole		-43,7 Mo €
<i>Exemple de ce que cela représente concrètement en % :</i>		
Budget fonctionnement		5%
Charge de Personnel		21%
Rémunération Annuelle Brute		28%

À titre de comparatif, l'impact du PLF sur la Ville de Toulouse est de -23 Mo€

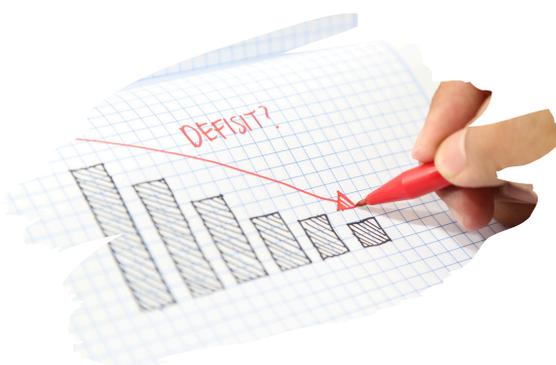




- Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
- **La CNRACL est le 2e régime de retraite français**
- Elle verse les pensions des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers
- **Elle fonctionne sur le principe de répartition**, les cotisations versées par les actifs l'année N sont utilisées, la même année, afin de verser les pensions des retraités

Le déficit de la CNRACL et ses causes

- La CNRACL a, depuis les lois de compensation et de surcompensation, l'obligation de contribuer solidairement au financement d'autres caisses de retraite. Ainsi, depuis 1974, ce sont plus de 100 Md€ déplacés depuis la CNRACL vers d'autres régimes.
- **Un déséquilibre démographique** : 1,4 cotisant actif pour 1 retraité (ratio de 1,71 pour les autres régimes) contre 4 pour 1 dans les années 80
- **Attrition de la "base cotisante"** due au recours de plus en plus fréquent aux contractuels qui, eux, ne cotisent pas à la CNRACL et au nombre important d'agents à temps non-complet
- **Non-paiement des cotisations par les employeurs dits « défaillants »** (essentiellement des hôpitaux) soit un manque de 400 Mo€ en 2023



Impact direct du PLFSS sur Toulouse Métropole

Dans le cadre du PLFSS 2025, il est prévu l'augmentation de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux et hospitaliers, et ce, pour les années 2025, 2026 et 2027

Cette hausse de la cotisation coûtera 3.7 Mo€ à Toulouse Métropole pour la seule année 2025

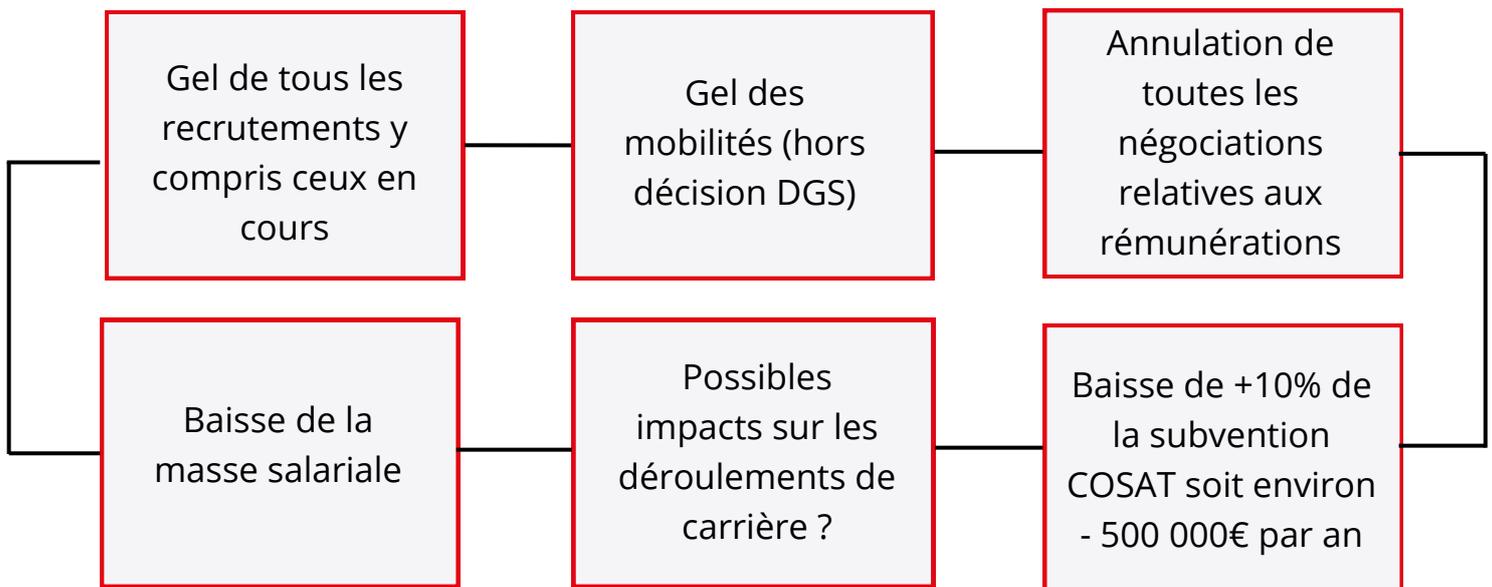


Impacts des décisions nationales sur l'ensemble des agents publics

- ⊗ Non augmentation de la valeur du point d'indice en 2025
- ⊗ Suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
- ⊗ Passage de 1 à 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie
- ⊗ Passage de 100% à 90% du versement du traitement brut indiciaire entre le 1er et le 90ème jour d'arrêt



Impact des décisions locales sur les agents publics de Toulouse Métropole et de la Ville de Toulouse



FO TOULOUSE MÉTROPOLE - CCAS

Nous contacter :

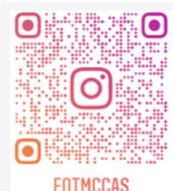


Adresse : 7 avenue PARMENTIER
31200 - TOULOUSE



Métro : Ligne B - Station CANAL du MIDI

Téléphone : 05.81.91.77.33



Mail : fo.tm-ccas@toulouse-metropole.fr

Site internet : www.fo-toulousemetropole-ccas.com

Facebook : @toulousemetropole

Instagram : fotmccas

FOTMCCAS